

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2014_

0151

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt sept juin, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 juin 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, M. SANCHEZ, MME DODOTE, M. MEYER, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH (arrivée à 20h55 lors de l'examen du point n°1), MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOCHNIAK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, M. ROSENMAN, M. DRAMÉ, MME THIRON, M. KRZEWSKI

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Madame NATALE	qui a donné pouvoir à Madame ROTOMBE
Monsieur TIENG	qui a donné pouvoir à Monsieur FONTAINE
Madame DAGUILLANES	qui a donné pouvoir à Madame MONIER
Monsieur MAYOULOU NIAMBA	qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC
Madame VICTOR	qui a donné pouvoir à Madame TROQUIER
Madame PELLICOLI	qui a donné pouvoir à Madame THIRON
Monsieur TEBALDINI	qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI
Monsieur KAPLAN	qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia JULIAN

Arrivée de Madame NAKACH à 20h55 pendant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour
Sortie de Monsieur FONTAINE lors de l'examen du point n°9 de l'ordre du jour
Sortie de Madame BEAUMEL lors du vote des points n°14 et n°15 de l'ordre du jour
Sortie de Madame NEDJARI lors du vote des points n°24 et n°25 de l'ordre du jour

Point n° 28 : Convention de mise à disposition de locaux scolaires pour l'école de Cambodgien de Marne la Vallée

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0627-DEL2014_0151-DE

- suite DEL2014_0151
portant sur la convention de mise à disposition de locaux scolaires pour l'école de Cambodgien de Marne la Vallée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier de demande de renouvellement relative à l'utilisation de locaux scolaires, en date du 4 juin 2014, de l'école de cambodgien de Marne-la-Vallée,

CONSIDÉRANT que l'école de cambodgien de Marne-la-Vallée sera chargée de dispenser des cours de langue et culture Khmères,

CONSIDÉRANT que la collaboration devra se traduire par la mise en place d'une convention entre l'école de cambodgien de Marne-la-Vallée et la commune,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 16 juin 2014,

ENTENDU l'exposé de Madame Eve NAKACH, Maire-Adjointe chargée de l'Education,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITE

APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux scolaires entre l'école de cambodgien de Marne-la-Vallée et la commune de Noisiel ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout document qui lui sera lié.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le 02 JUL. 2014

02 JUL. 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0627-DEL2014_0151-DE